

« Chut, moins de bruit ! » :

## L'Association QUALITEL fait le point sur quelques vérités & idées reçues en matière de confort acoustique



Le Baromètre QUALITEL<sup>1</sup> le rappelle : les nuisances sonores, après l'inconfort thermique, constituent le 2<sup>ème</sup> motif d'insatisfaction des Français s'agissant de leur logement. Et ils sont nombreux à se plaindre de bruits en tout genre : circulation, conversations, fêtes, portes qui claquent...

Mais comment améliorer le confort acoustique de son appartement ou sa maison ? Comment savoir si son logement est bien isolé phoniquement ?

Pour aider les particuliers à y voir plus clair, l'Association QUALITEL\*, qui œuvre pour un habitat de qualité, fait le point sur ce qu'il faut savoir, faire, ou oublier, pour moins souffrir du bruit.

### 1. Le bruit est l'affaire de tous, ou presque...

**VRAI**, surtout en appartement mais pas seulement. 42% des habitants d'appartements ont déjà vécu des tensions avec leurs voisins, à cause du bruit, contre 23% des habitants de maison. Et tous les types de bruits peuvent être source d'inconfort, selon les sensibilités de chacun : continus ou soudains, intérieurs ou extérieurs... En appartement, les bruits liés aux fêtes et soirées arrivent en tête des nuisances sonores les plus gênantes, suivies des éclats de voix, puis de la circulation.

#### Le saviez-vous ?

Le niveau de bruit d'une conversation se situe autour de 60 dB, celui des pleurs d'un bébé autour de 110 dB et celui d'un coup de marteau à 120 Db.

### 2. Il faut changer les fenêtres pour ne plus entendre de bruit

**VRAI et FAUX**. Améliorer l'isolation acoustique en installant des fenêtres double vitrage permet de réduire efficacement les nuisances sonores provenant de l'extérieur. Mais les bruits intérieurs persisteront et les occupants les entendront peut-être même davantage : conversations ou télévision des voisins, chutes d'objets, bruits de pas, de tuyauterie, d'ascenseur, etc.

### 3. Le triple vitrage est plus efficace que le double vitrage pour isoler acoustiquement un logement

**FAUX**. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le triple vitrage n'a pas d'incidence sur l'isolation acoustique. Ce type de vitrage répond uniquement à un besoin de confort thermique et trouve surtout son utilité dans les régions très froides, car il est efficace contre les basses températures.



### 4. Dans les appartements en rez-de-chaussée, on peut faire plus de bruit car il n'y a pas de voisin en dessous

**FAUX**. Le bruit ne fait pas que descendre et ne passe pas que par les planchers : il peut pénétrer par les cloisons, les murs mitoyens, les coffres de volets roulants, d'anciens conduits de cheminée ou encore les tuyaux d'évacuation de la chaudière. Les sons se diffusent donc d'un logement à un autre au même étage et peuvent aussi monter, en particulier certains bruits comme les sons à basse fréquence.

### 5. On peut évaluer l'isolation acoustique d'un logement en le visitant

**VRAI**. Il faut cependant savoir où chercher et avoir quelques bons réflexes, par exemple :

<sup>1</sup> <https://www.qualitel.org/barometre-qualitel/2017-francais-face-bruit/>

- Penser à regarder les joints et les coffrages des volets : si l'air passe, c'est que l'isolation n'est pas bonne.
- Demander l'ouverture ou la fermeture des fenêtres pour comparer les deux situations.
- Demander à éteindre la télévision ou la radio (allumées, elles sont susceptibles de masquer des bruits).
- Dans le doute, demander de reprogrammer une visite, par exemple en semaine à l'heure de pointe, pour évaluer le bruit du trafic routier de la rue.

## 6. Dans un appartement bien conçu et isolé, il est possible d'avoir un silence parfait

**FAUX.** Quel que soit le type de logement, et a fortiori dans un immeuble, il y aura toujours un peu de bruit, surtout si celui-ci est situé en ville. L'idée de nuisance est subjective et correspond à la perception de chacun.

\*L'Association QUALITEL mène notamment différents programmes de recherche pour mieux comprendre le ressenti des occupants et contribuer à améliorer leur confort acoustique.

Pour aller plus loin :

<https://www.qualitel.org/particuliers/conseils/>

### À propos du Groupe QUALITEL :

Depuis plus de 45 ans, l'Association QUALITEL fait progresser, aux côtés des professionnels du logement, la qualité de l'habitat neuf et existant et participe à sa valorisation auprès des usagers. Elle exerce pour cela 4 missions complémentaires : l'information du grand public, la certification de la qualité et des performances du logement au travers de la marque NF Habitat – NF Habitat HQE, la formation, l'évaluation et l'expertise. Elle développe également des programmes de recherche pour mieux comprendre les problématiques liées au bâtiment et anticiper les évolutions techniques et les attentes des occupants.

Indépendante depuis sa création en 1974, l'Association QUALITEL est une structure unique en France. Son conseil d'administration rassemble tous les acteurs concernés par le logement : associations de consommateurs, organisations professionnelles impliquées dans l'habitat et pouvoirs publics.

[www.qualitel.org](http://www.qualitel.org)

[www.facebook.com/groupequalitel/](https://www.facebook.com/groupequalitel/)

[twitter.com/groupeQUALITEL](https://twitter.com/groupeQUALITEL)

### \* Les Rendez-vous QUALITEL du Logement

En 2021, QUALITEL lance les Rendez-vous QUALITEL du Logement qui regroupent l'ensemble des contenus de l'association (études, enquêtes...) autour de la qualité du logement.

Parmi les temps forts de ces Rendez-vous QUALITEL du Logement :

- Le Baromètre QUALITEL-IPSOS dédié à la qualité du logement, ressentie par ses occupants, présenté chaque année, à l'automne (<https://www.qualitel.org/barometre-qualitel-2020/>) ;
- L'Etat des lieux du logement, dédié à la qualité mesurée du logement. ([https://www.qualitel.org/uploads/Qualitel\\_Etat-des-lieux-du-logement.pdf](https://www.qualitel.org/uploads/Qualitel_Etat-des-lieux-du-logement.pdf))

### Le regard de l'expert...

« Il est normal d'entendre du bruit dans son logement, mais il ne faut pas que cela dépasse un certain seuil et devienne une nuisance. C'est essentiel, en particulier dans les logements anciens, souvent mal isolés, où l'on entend tout.

Le bruit peut vite devenir insupportable et être à l'origine de stress, de nuits agitées...

La réglementation acoustique française s'intéresse à des sources multiples de bruit : les bruits aériens extérieurs et intérieurs (transports, télévision, voix...), de choc ou d'impact, des équipements individuels et collectifs (ascenseurs, robinetterie...), ainsi que la réverbération des parties communes. Elle ne tient toutefois pas encore compte des sons basses fréquences qui peuvent être à l'origine de nuisances réelles : enfants qui courent ou sautent, systèmes hifi... »

Nicolas BALANANT

Responsable activité acoustique Direction  
des Études et Recherche Association  
QUALITEL

### Contact presse :

Agence Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil  
Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12

[launay@bcomrp.com](mailto:launay@bcomrp.com)